

ARRETE du **16 JAN. 2023**

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, par intérim ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 à R.6152-323 ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu les listes électorales présentées par « CMH/INPH/SNAM-HP », pour l'élection des représentants des praticiens hospitaliers de la section « médecines et spécialités médicales » ;

Vu les listes électorales présentées par « APH-Jeunes Médecins » et « CMH/INPH/SNAM-HP », pour l'élection des représentants des praticiens hospitaliers de la section « biologie » ;

Vu les listes électorales présentées par « CMH (IDEPP)/INPH (SPEP) » et « APH-Jeunes Médecines », pour l'élection des représentants des praticiens hospitaliers de la section « psychiatrie » ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019 est modifié comme suit :

Au 1^o, section « médecine et spécialités médicales », sont nommés :

a) au titre de la liste présentée par CMH/INPH/SNAM-HP :

En qualité de membres titulaires :

- M. Pierre Rumeau – CHU de Toulouse, en remplacement de M. Didier Thevenin – CH de Lens,
- M. Jean-Luc Chagnon – CH de Valenciennes, en remplacement de M. Michel Hanssen – CH d'Haguenau.

En qualité de membres suppléants :

- Mme Patricia Meyer Rullier – CHU de Montpellier, en remplacement de M. Pierre Rumeau – CHU de Toulouse,
- M. Azzedine Ayachi – CHU de Paris, en remplacement de M. Jean-Luc Chagnon – CH de Valenciennes,
- Mme Anne Le Gagne – CH de Saint-Malo, en remplacement de Mme Patricia Meyer Rullier – CHU de Montpellier.

Au 5°, section « biologie », sont nommés :

a) au titre de la liste présentée par APH-Jeunes Médecins :

En qualité de membres suppléants :

- M. David Guenet – CHU de Caen, en remplacement de M. Jean-Marie Delarbre – CH de Mulhouse,
- Mme Carole Fleuret Poupon – CH de Gonesse, en remplacement de Mme Sophie Brovedani – CH des Quatre Villes,
- Mme Marie-Laure Curutchet Burtin – CH de Bayonne, en remplacement de M. David Guenet – CHU de Caen,
- Mme Anissa Guessous Chachia – CH d'Angoulême, en remplacement de Mme Carole Fleuret Poupon – CH de Gonesse.

b) au titre de la liste présentée par CMH/INPH/SNAM-HP :

En qualité de membres suppléants :

- Mme Hélène Pagniez – CHU de Paris, en remplacement de M. Jérôme Guechot – CHU de Paris ;
- Mme Pascale Ghillani – CHU de Paris, en remplacement de Mme Hélène Pagniez – CHU de Paris.

Au 6°, section « psychiatrie », sont nommés :

a) au titre de la liste présentée par CMH (IDEPP)/INPH (SPEP) :

En qualité de membre titulaire :

- Mme Catherine Boiteux - CHU de Paris, en remplacement de Mme Christine Canenvet - CH de Bouguenais,

En qualité de membres suppléants :

- M. Alain Frottin - CH de Bayonne, en remplacement de Mme Catherine Boiteux- CHU de Paris,
- M. Alexandre Christodoulou - CHU de Paris, en remplacement de M. Alain Frottin - CH de Bayonne,
- Mme Anne Bourcheix Hamel - CH de Vichy, en remplacement de M. Alexandre Christodoulou - CHU de Paris.

b) au titre de la liste présentée par APH- Jeunes Médecins :

En qualité de membre titulaire :

- Mme Maria Cortes - CH de Mantes-la-Jolie, en remplacement de M. Marc Bétrémieux - CH d'Hénin-Beaumont,

En qualité de membres suppléants :

- M. Bertrand Lavoisy - CH d'Armentières, en remplacement de Mme Maria Cortes - CH de Mantes-la-Jolie,
- Mme Soazic Botrel Peden – CHU de Brest, en remplacement de Mme Monique d'Amore – CH d'Aix-en-Provence,
- M. Jean-Pierre Salvarelli – CH du Vinatier, en remplacement de M. Alexis Lepetit - CHU de Lyon.

Article 2

Les mandats des membres nommés par le présent arrêté prennent effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.



Christel PIERRAT